

## COMMUNIQUE DE PRESSE



### Les abonnés des services de communications électroniques mobiles plébiscitent la portabilité

LOME, Togo, le 10 novembre 2021

Au Togo, 93,8% des abonnés des services de communications électroniques mobiles sont favorables à la mise en œuvre de la portabilité des numéros mobiles. C'est ce qui ressort de la consultation publique que l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) a menée, du 13 au 31 octobre 2021, auprès des consommateurs et des opérateurs.

Il s'agissait, à travers cette consultation, d'expliquer au public les avantages de la portabilité et les conditions de mise en place du dispositif au Togo. Cette démarche a été rendue possible grâce à : i) des campagnes d'appels sortants ; ii) un questionnaire disponible en ligne sur le site internet : [www.arcep.tg](http://www.arcep.tg); iii) la collaboration des associations de consommateurs et, iv) la syntaxe \*800#.

15 052 usagers ont pris part à cette enquête en répondant aux questions suivantes :

- **En ligne** : « Admettons que vous changez d'opérateur, seriez-vous intéressé de garder votre numéro de téléphone ? » : 95,0% des sondés ont répondu par l'affirmative ;
- **Via \*800#** : « La portabilité permet de changer d'opérateur sans changer de numéro de téléphone. Etes-vous favorable à sa mise en œuvre au Togo ? » : 93,7 % des sondés ont répondu par l'affirmative.

Il ressort sur l'ensemble de l'échantillon représentant au total 15 052 personnes, que 14 122 abonnés, soit 93,8%, estiment être favorable à la mise en œuvre de la portabilité au Togo.

Pour rappel, la portabilité constitue un véritable levier de concurrence pour dynamiser le marché ; elle permettra au consommateur d'opérer son choix en fonction de la meilleure qualité de service et/ou des meilleures offres et tarifs attractifs disponibles sur le marché.

